

# Collectif, *Epistola 2 : la lettre diplomatique. Écriture épistolaire et actes de la pratique dans l'Occident latin médiéval*

**Benoît-Michel Tock**

DANS **CAHIERS DE CIVILISATION MÉDIÉVALE 2020/2-3 n° 250-251**, PAGES 199 À 199  
ÉDITIONS **UNIVERSITÉ DE POITIERS**

ISSN 0007-9731

ISBN 9782490783069

DOI 10.4000/ccm.5160

Date de mise en ligne : 03/03/2021

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-cahiers-de-civilisation-medievale-2020-2-page-199?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



---

*Collectif, Epistola 2 : la lettre diplomatique. Écriture épistolaire et actes de la pratique dans l'Occident latin médiéval*

**Benoît-Michel Tock**

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/ccm/5160>

DOI : [10.4000/ccm.5160](https://doi.org/10.4000/ccm.5160)

ISSN : 2119-1026

**Éditeur**

Centre d'études supérieures de civilisation médiévale

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 septembre 2020

Pagination : 199

ISBN : 978-2-490783-06-9

ISSN : 0007-9731

**Référence électronique**

Benoît-Michel Tock, « Collectif, *Epistola 2 : la lettre diplomatique. Écriture épistolaire et actes de la pratique dans l'Occident latin médiéval* », *Cahiers de civilisation médiévale* [En ligne], 250-251 | 2020, mis en ligne le 01 septembre 2021, consulté le 17 février 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ccm/5160> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ccm.5160>

---



La revue *Cahiers de civilisation médiévale* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

*Epistola 2 : la lettre diplomatique. Écriture épistolaire et actes de la pratique dans l'Occident latin médiéval*, H. SIRANTOINE (dir.), Madrid, Casa de Velázquez (Collection de la Casa de Velázquez, 171), 2018.

Le programme *Epistola*, soutenu par l'Agence nationale de la recherche et la Deutsche Forschungsgemeinschaft, veut réévaluer le rôle que le genre épistolaire a pu tenir dans le monde latin du IV<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> s. Il était difficile, dans ce cadre, de ne pas prendre en compte les liens que le genre épistolaire a pu nouer avec le genre diplomatique. Celui-ci en dérivait en partie : les actes ont d'ailleurs repris une partie du formulaire des lettres. À l'inverse, certains documents, de forme épistolaire, pouvaient avoir un contenu juridique, comme en témoignent les lettres pontificales.

Il y avait donc toutes les raisons, pour H. Sirantoine, d'organiser plusieurs rencontres sur ce thème, et d'en publier les actes. Ceux-ci sont organisés en trois parties ; la première est consacrée aux origines et développements épistolaires de l'acte. Jesús Alturo y Perucho présente les plus anciennes lettres catalanes conservées et distingue quatre types de lettres : familiales, dédicatoires, contenant un traité, ou officielles ; María Luisa Pardo Rodríguez, analysant la documentation du Nord-Ouest de la péninsule Ibérique aux IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s., c'est-à-dire durant les périodes asturienne, asturo-léonaise et du comté de Castille, montre la difficulté d'établir une différence nette entre les genres épistolaire et diplomatique et souligne que la lettre permet de simplifier le discours ; Maria Cristina da Cruz Coelho travaille sur la chancellerie du roi du Portugal Sanche I<sup>er</sup> (1185-1211) ; elle insiste sur l'agilité que le genre épistolaire permet à la chancellerie, sur les liens entre lettres et oralité, sur la proximité aussi entre le roi et ses correspondants ; Benoît Grévin analyse les trois *artes dictaminis* produits en Castille au XIII<sup>e</sup> s., époque à laquelle l'*ars dictaminis* arrive dans la péninsule Ibérique : l'*ars dictandi palentina* (v. 1222), l'*ars epistolaris ornatus* de *Gaufridus Anglicus* (v. 1270), le *Dictaminis epithalamium* (v. 1280) ; Maria Josefa Sanz Fuentes édite et introduit un formulaire de lettres missives émané de la chancellerie du roi de Castille Jean II (1406-1454).

La deuxième partie porte sur l'efficacité du genre épistolaire. Laurent Morelle revient sur le très beau cas de la collection de lettres de l'évêque d'Arras Lambert

(1093/1094-1115), qui a été conservée dans le même manuscrit qu'un registre de ses chartes, ce qui en fait un document exceptionnel : il y a des liens, bien sûr, entre lettres et chartes, mais les formes et fonctions de ces deux genres de textes sont bien différents ; Miguel Calleja-Puerta montre que le développement de l'usage du mandement par la chancellerie du roi de Castille Alphonse VII (1126-1157) revient à instaurer une sorte de « diplomatisation » de la lettre, dans la mesure où à une forme plutôt épistolaire correspond un fond nettement diplomatique – on pourrait dire : juridique. Amaia Arizaleta montre comment l'*Historia Roderici*, une des biographies du Cid, s'inspire d'un échange de lettres entre Darius et Alexandre le Grand tel que rapporté par l'*Historia de preliis* pour rédiger une correspondance entre le Cid et Berenguer Ramòn, comte de Barcelone.

Enfin, la troisième partie porte sur la conservation des lettres. H. Sirantoine piste celles qui sont reprises dans les cartulaires ibériques, en particulier à Oviedo, Coïmbra et Tolède ; Élodie Papin s'interroge sur la nature épistolaire de trois documents adressés au comte de Gloucester en 1217-1218 : ce sont des témoignages, certifiant qu'un certain David était majeur quand il fait une donation à l'abbaye de Margam, qui ont un fond juridique mais une allure épistolaire sans doute simplement parce qu'ils ne créent pas de droit mais sont adressés à celui (le comte de Gloucester) qui dira le droit ; enfin Emmanuelle Portugal situe le rôle de la lettre à la chancellerie des premiers Valois.

L'ensemble constitue un volume très hétérogène, qui montre bien la difficulté qu'on peut avoir à appréhender la différence entre deux genres de textes qui, jusqu'au XIII<sup>e</sup> s. du moins, s'interpénétraient suffisamment pour qu'il soit difficile de les distinguer complètement. Non sans doute qu'ils ignorassent la différence entre charte et lettre, mais ils jugeaient normal d'imposer leur choix rédactionnel à cette distinction, et pas de se laisser guider par elle.

Benoît-Michel Tock  
EA – Arche  
Université de Strasbourg